



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **19 décembre 2018** à 18.30 heures

Le dix-neuf décembre deux mille dix-huit à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 13 novembre 2018, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BES, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Patricia ARENT.

Pouvoirs : David SAUVEGRAIN à Robert CRAUSTE
Marie-Christine ROUVIÈRE à Nathalie GROS-CHAREYRE
Anne-Marie BINELLO à Roselyne BRUNETTI
Yvette FLAUGÈRE à Patricia ARENT
Alain GUY à Hervé SARGUEIL

La Commission « développement économique et touristique » s'est réunie le 20 novembre 2018.

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2019
<u>TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure)</u>	Annuelle	Dispositifs publicitaires (par m ²)	16,00 €
		Enseignes (par m ²)	
		Pré-enseignes (par m ²)	

Sous la présidence du Dr. Robert CRAUSTE, Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, **se prononce** sur ces tarifs et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la TLPE.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Docteur Robert CRAUSTE



Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20181219-DELIB2018-12-21-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45 ☎ 04-66-51-03-99		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29
DELIBÉRATION N°		
2018-12-21		
Secrétaire : Chantal VILLANUEVA		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
22	5	2

Objet :

**Occupation du domaine public
Budget commune
Taxe Locale sur la Publicité
Extérieure (TLPE)
Tarifs 2019**

La présente décision sera affichée ou consultable en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

